



LIVRET D'ACCUEIL



ÉCOLE DE BRION-PRÈS-THOUE



Place de la Gare
79290 Brion-Près-Thouet



Rentrée scolaire :
Mardi 1^{er} septembre 2026



ÉCOLE PRIMAIRE DE BRION PRÈS THOUE
– Livret d'accueil 2026 – 2027 –



Bienvenue à vous et à vos enfants !

Ce guide pratique définit les règles de fonctionnement de l'école en général. Son but est de faciliter la vie de tous et toutes dans l'école.

Nous sommes une équipe travaillant à la réussite de tous les élèves.

Vous êtes des parents, soucieux de la réussite de votre enfant.

Notre objectif commun est la réussite de chaque élève.

Deux conditions sont indispensables :

- Un dialogue de qualité avec toutes les familles, fondé sur le respect et la confiance mutuels.
- Un engagement de la famille à une fréquentation régulière dès l'école maternelle, en vue d'une scolarité réussie.

L'ECOLE MATERNELLE : premier accueil

Les élèves doivent être inscrits à l'école maternelle dès l'année de leurs 3 ans. L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie. Durant 3 ou 4 ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, logiques, artistiques... Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe. Ces années sont très importantes car ***elles préparent à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.***

Les principaux domaines d'apprentissage vous seront détaillés lors des réunions parents / enseignantes.



Les contacts :

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

L'équipe enseignante :

Directrice : Mme Nathalie TREHET

TPS/PS/MS/GS : Mme Elise ROURE

CP/CE1 : Mme Nathalie TRÉHET

CE2/CM1/CM2 : Mme Mathilde BIZET

Les agents de service

ATSEM : Mme Isabelle TRICOT

Périscolaire : Mme Morgane BLANCHARD

Et Mme AUGUIN Elodie

L'école de Brion-Prés-Thouet

☎ 05 49 67 78 19

💻 ce.0790667W@ac-poitiers.fr

Inspectrice de l'Education Nationale :

Madame Isabelle PILLET

☎ 05 16 52 69 60

💻 ien.thouars-ia79@ac-poitiers.fr

Psychologue scolaire : Madame Chloé GUERRIN

05 49 66 76 23

PMI : Pascale LEMOINE (référente secteur)

05 49 68 07 33

Association des parents d'élèves :

Madame Maëlle FILLATREAU : 06 03 00 06 22 ape.brion79@hotmail.fr

Facebook : APE Brion Prés Thouet

Instagram : APE.brion7

HORAIRES DE L'ÉCOLE

Horaires	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
7h30 8h50	Périscolaire
8h50 9h00	Accueil
9h00 12h00	Classe
12h 13h20	Pause méridienne
13h30 16h30	Accueil
	Classe
16h30 18h30	Périscolaire

 Temps périscolaires

 Temps scolaire

Vacances scolaires (zone A)

Vacances de la Toussaint : du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027

Vacances d'hiver : du samedi 13 février 2027 au lundi 1^{er} 2027

Vacances de printemps : du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027

Vacances d'été : samedi 3 juillet 2027

à noter

Les élèves n'auront pas classe le vendredi 7 mai 2027.

Documents de rentrée

Fiche de renseignements

Pour des raisons de sécurité, la fiche individuelle de renseignements est à corriger, compléter et à retourner à l'école au plus vite.

Chaque parent s'engage à faire connaître à la directrice tout changement en cours d'année (numéro de téléphone, adresse...).

L'assurance scolaire

Nous vous demandons de nous faire parvenir l'attestation d'assurance RESPONSABILITÉ CIVILE et l'attestation INDIVIDUELLE ACCIDENT le plus tôt possible.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école vous sera remis après le vote au premier conseil d'école. Sa signature est obligatoire, sur un coupon-réponse au dos du règlement intérieur.

Relation parents/enseignants

Réunion de rentrée

Elle aura lieu peu de temps après la rentrée. Un temps d'accueil pour les nouvelles familles est prévue avant ces réunions, ainsi qu'un temps de convivialité entre les familles et le personnel de l'école.

Les enseignants reçoivent sur rendez-vous en dehors des heures de classe à la demande en utilisant l'application EDUCARTABLE ou le cahier de liaison.



Livret scolaire (LSU)

Deux livrets scolaires vous seront remis durant l'année. Le premier sera remis à la fin du mois de janvier et le second fin juin.

Parent de CP, vous recevrez un **code EDUCONNECT** pour accéder au livret de votre enfant.

Lunettes

Si votre enfant n'a pas besoin de lunettes pendant la récréation, il sera invité à les laisser en classe pour éviter les risques de pertes et casses.

PAI, médicaments et rendez-vous médicaux

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique ou d'une allergie, merci de contacter la directrice pour établir un protocole d'accueil individualisé (PAI). Aucun médicament ne pourra être donné à votre enfant sauf dans le cadre d'un PAI.

Dans la mesure du possible, veuillez privilégier la prise de rendez-vous médicaux non-urgents en dehors des heures de classe.

Poux

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, sa literie, le peigne, le siège-auto, le canapé...

Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.

Anniversaires

Pour les anniversaires, vous pouvez prendre contact avec l'enseignante de votre enfant pour connaître les modalités d'organisation.

RASED

Le **R**éseau d'**A**ide **S**pécialisée aux **E**lèves en **D**ifficultés est composé de : la psychologue scolaire et l'enseignant spécialisé à dominante pédagogique. Ils interviennent à la demande de l'enseignante de la classe après concertation avec les parents de l'enfant.

Elections des parents d'élèves

Les élections de parents d'élèves auront lieu au mois d'octobre. Si vous souhaitez candidater ou prendre contact avec les parents d'élèves élus sur l'école lors de l'année précédente, merci de contacter la directrice.

Entrées et sorties

Durant la journée scolaire, pour entrer dans l'école, il faut sonner au portail. En cas de départ ou arrivée sur le temps scolaire, privilégier les plages horaires 10h30-11h, pause méridienne et 15h15-15h45.

En dehors de ces horaires, les portes devront rester fermées.